

Cour d'appel : VERSAILLES	CDAD Des Hauts-de-Seine	TGI : NANTERRE
Autres TGI du département : /		Population : 1 601 569 habitants
	Tél. : 01 40 97 12 79 Adresse : 179-191 avenue Joliot Curie 92020 Nanterre Cedex Courriel : cdad-hauts-de-seine@justice.fr Site internet : http://www.cdadhautsdeseine.justice.fr/	3 MJD : <ul style="list-style-type: none"> • Blagis (à Bagneux) • Châtenay-Malabry • Gennevilliers
Autres CDAD du ressort : CDAD du Val d'oise CDAD des Yvelines	Date de la convention initiale : 12 février 2004 Date du dernier renouvellement : 10 décembre 2018	Président : Madame Catherine PAUTRAT Tél. : 01 40 97 12 79 Courriel : P.Tgi-Nanterre@justice.fr
MDPAAD : Madame Coline LEGEAY Tél. : 01 39 49 67 04 Courriel : coline.legeay@justice.fr	Régime : - Comptabilité privée - Personnel de droit public	Secrétaire général / Coordinateur : Madame Maria BILICI Tél. : 01 40 97 12 79 Courriel : maria.bilici@justice.fr

Coordonnées du rédacteur du rapport :

Maria BILICI, secrétaire générale du CDAD des Hauts-de-Seine

Tél : 01 40 97 12 79

Courriel : maria.bilici@justice.fr et cdad-hauts-de-seine@justice.fr

I. ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DU CDAD

1.1 Convention constitutive

1.1.1 Convention initiale

Date de signature de la convention initiale	12 février 2004
Date d'approbation	11 mars 2004
Date de publication	31 mars 2004
Durée	6 ans
Avenants éventuels	

1.1.2 Renouvellements antérieurs au décret n° 2017-822 du 5 mai 2017 portant diverses dispositions relatives à l'aide juridique pris en application de la loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la Justice du XXI^e siècle

Date de signature de la convention	13 mars 2010
Date d'approbation	04 mai 2010
Date de publication	18 mai 2010
Durée	6 ans
Avenants éventuels	

1.1.3 Modification ou renouvellement en application du décret n° 2017-822 du 5 mai 2017 portant diverses dispositions relatives à l'aide juridique pris en application de la loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la Justice du XXI^e siècle

Date de signature de la convention modifiée ou de l'avenant	En cours de signatures
Date d'approbation	10 décembre 2018
Date de publication	
Durée	6 ans
Avenants éventuels	

1.2 Membres du CDAD

1.2.1 Membres de droit

		Nombre de voix délibératives CA	Nombre de voix délibératives AG
L'Etat, représenté par le préfet du département	Pierre SOUBELET, préfet	1	1
et le président du tribunal de grande instance, président du CDAD	Catherine PAUTRAT, présidente du tribunal de grande instance de Nanterre	1	1
Et le procureur de la République, vice-président du CDAD	Catherine DENIS, procureur de la République du tribunal de grande instance de Nanterre	1	1
Le département, représenté par le président du conseil départemental	Patrick DEVEDJIAN, président	1	1
L'association départementale des maires	Jacques GAUTIER, président	1	1
L'Ordre des avocats du / de l'un des barreau (x) du département	Vincent MAUREL, bâtonnier des Hauts-de-Seine	1	1

La caisse des règlements pécuniaires de ce barreau	Vincent Maurel, bâtonnier des Hauts-de-Seine	1	1
La chambre départementale des huissiers de justice	Delphine LEROUX, présidente	1	1
La chambre départementale des notaires	Frank LODIER, président	1	1
L'association ADIL 92	Ezzedine TALEB, président	1	1
TOTAL :		10	10

1.2.2 Membres associés

Membres	Nombre de voix délibératives CA	Nombre de voix délibératives AG
ADAVIP 92	1	0
APCE 92	-	0
UDCIDFF 92	-	0
CRESUS	-	0
Union des Services de Médiation Familiale des Hauts-de-Seine	1	0
TOTAL :	2	0

1.2.3 Personnes qualifiées

Membres	Nombre de voix consultatives CA	Nombre de voix consultatives AG
Conseil régional d'Ile-de-France	1	1
Direction départementale de la cohésion sociale (DDCS)	1	1
Direction des services territoriaux de la protection judiciaire de la jeunesse (DTPJJ)	1	1
Direction des services départementaux de l'éducation nationale des Hauts-de-Seine	1	1
Direction des services pénitentiaires d'insertion et de probation (DSPIP)	1	1
Délégué du défenseur des droits	1	1
Magistrat du TGI de Nanterre	1	1
TOTAL :	7	7

1.3 Organes statutaires

1.3.1 Assemblée générale

- Composition de l'assemblée générale**

L'assemblée générale est composée de l'ensemble des membres du groupement (membres de droit, membres associés, personnes qualifiées).

- Réunions**

Dates	Ordre du jour
9 février 2018	Pour l'année 2017 <ul style="list-style-type: none"> ▶ Présentation de l'activité 2017 ; ▶ Présentation du projet du site internet du CDAD ;

	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Présentation des comptes 2017 ; ▶ Convention constitutive ; ▶ Projet sur la justice restaurative ; ▶ Projet Initia droit ; <p>Pour l'année 2018</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Présentation du budget prévisionnel 2018 (hors vote des subventions) ; ▶ Présentation du programme d'activité 2018 ; ▶ Labellisation du RAD TGI en PAD TGI ; ▶ Intégration de l'association Médiation en Seine au CDAD ; ▶ Approbation de l'appel à projets pour 2018 ; ▶ Fixation date CA pour vote des subventions.
12 juillet 2018	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Présentation des comptes 2017 par l'expert-comptable ; ▶ Lecture de son rapport par le commissaire aux comptes ; ▶ Approbation des comptes 2017 par l'assemblée générale ; ▶ Affectation du résultat de l'année 2017.
10 décembre 2018	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Démission du commissaire au compte et remplacement de ce dernier ; ▶ Modification de la convention constitutive et de son annexe financière.

1.3.2 Conseil d'administration

- **Composition du conseil d'administration**

Le conseil d'administration comporte les membres suivants :

- l'État représenté par le préfet des Hauts-de-Seine, la présidente du tribunal de grande instance de Nanterre et présidente du CDAD, et par le procureur de la République près ledit tribunal, également vice-présidente du CDAD ;
- le département, représenté par le président du conseil départemental ;
- l'association départementale des maires, représentée par son président ;
- la caisse des règlements pécuniaires du barreau des Hauts-de-Seine (CARPA) représentée par son président ;
- l'ordre des avocats du Barreau des Hauts-de-Seine, représenté par son bâtonnier ;
- la chambre départementale des notaires des Hauts-de-Seine, représentée par son président ;
- la chambre départementale des huissiers des Hauts-de-Seine représentée par sa présidente ;
- l'association départementale d'information sur le logement (ADIL 92), représentée par son directeur ;
- l'association départementale d'aide aux victimes d'infraction pénale (ADAVIP 92) représentée par son directeur ;
- l'union des Services de Médiation Familiale des Hauts-de-Seine représentée, par son président.
- le Conseil Régional d'Ile-de-France représenté par son président, avec voix consultative,
- un magistrat du TGI de Nanterre, avec voix consultative, désigné pour la durée de la convention,
- le Directeur territorial des services de la PJJ des Hauts-de-Seine,
- le Directeur des services départementaux de l'éducation nationale des Hauts-de-Seine.

- **Réunions**

Dates	Ordre du jour
09 février 2018	Pour l'année 2017 <ul style="list-style-type: none"> ▶ Présentation de l'activité 2017 ▶ Présentation du projet du site internet du CDAD ▶ Présentation des comptes 2017 ▶ Convention constitutive ▶ Projet sur la justice restaurative ▶ Projet Initiadroit. Pour l'année 2018 <ul style="list-style-type: none"> ▶ Présentation du budget prévisionnel 2018 (hors vote des subventions) ▶ Présentation du programme d'activité 2018 ▶ Labellisation du RAD TGI en PAD TGI ▶ Intégration de l'association Médiation en Seine au CDAD ▶ Approbation de l'appel à projets pour 2018 ▶ Fixation date CA pour vote des subventions.
28 mars 2018	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Vote des subventions 2018 ▶ Questions diverses.
12 avril 2018	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Vote des subventions 2018.
12 juillet 2018	Pour l'année 2017 : <ul style="list-style-type: none"> ▶ Examen des comptes et arrêt des comptes de l'année 2017 Pour l'année 2018 : <ul style="list-style-type: none"> ▶ Bilan du premier semestre 2018 ▶ Présentation du programme d'activité du dernier semestre 2018 ▶ Point sur les subventions 2018. Pour l'année 2019 : <ul style="list-style-type: none"> ▶ Approbation de la proposition d'appel à projet pour l'attribution de subventions pour l'année 2019 ▶ Présentation du nouveau format envisagé pour le festival du film judiciaire 2019 ▶ Questions diverses.
10 décembre 2018	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Bilan de l'expérimentation de justice restaurative ▶ Harmonisation des statistiques pour l'année 2019 ▶ Point sur la maison de justice et du droit de Gennevilliers.

II. MOYENS ATTRIBUES AU CDAD

2.1 Moyens budgétaires et comptables

2.1.1 Budget

❖ **Eléments généraux :**

Le budget de 2018 a été en hausse par rapport à 2017.

En effet, la subvention d'un montant de 233 000 euros a été attribuée soit 54 000 euros de plus qu'en 2017.

Cette augmentation a permis de pallier au désengagement du conseil régional (- 40 500 euros) et de l'éducation nationale (- 12 000 euros).

❖ **Pilotage budgétaire :**

Le CDAD dispose de deux tableaux de suivi :

- un tableau de suivi des dépenses et des recettes qui permet de vérifier le solde des comptes ;
- un tableau de suivi de versement des subventions aux associations.

Pour évaluer l'efficacité des permanences, les indicateurs retenus dans les tableaux statistiques sont le nombre de personnes reçues et le coût de la permanence. Ces données sont appréciées au regard de la nature de la permanence (consultation ou information, avec ou sans suivi).

❖ **Montant du fonds de roulement et nombre de mois d'activité correspondant au 31 décembre de l'année 2018 :**

Au 31 décembre 2018, le fond de roulement du CDAD est de 82 871 € soit 3,5 mois de fonctionnement.

❖ **Conformité des contributions par rapport à l'annexe financière :**

Les contributions des membres du GIP ont bien été conformes à l'annexe financière. La contribution du FIPD est en augmentation suite à l'attribution de nouvelles subventions pour la justice restaurative.

❖ **Focus sur la contribution du ministère de la justice :**

	Montant demandé en 2018 par le CDAD	Montant délégué par la cour d'appel	Date de versement
Subvention initiale	233000	233000	08 juin 2018
Subvention complémentaire n°1	0	0	0
TOTAL :			
Pourcentage de la subvention du ministère de la justice par rapport aux autres contributions financières du CDAD :			75,6 %

❖ Focus sur les consultations des professionnels du droit :

	Avocats	%	Notaires	%	Huissiers	%
Montant des consultations payées par le CDAD	50 000,00 €	76,65%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%
Montant des consultations réalisées au titre d'un apport en nature (valorisation)	15 232,00 €	23,35%	37 400,00 €	100,00%	0,00 €	0,00%

2.1.2 Comptabilité

Le CDAD des Hauts-de-Seine est géré en comptabilité privée. Le groupement dispose d'un comptable et d'un commissaire aux comptes.

Le commissaire aux comptes et l'expert-comptable effectuent des vérifications avant la préparation du conseil d'administration consacré à la clôture et à la validation des comptes. Ils établissent chacun un rapport de l'activité financière de l'année n pour le premier conseil d'administration de l'année n+1. A cet effet, les documents comptables sont les suivants : copie des chèques et factures, tableaux de suivi, état des services faits, relevés de compte de l'année.

Ils peuvent également être sollicités de façon ponctuelle à la demande de la secrétaire générale du CDAD.

Les frais de fonctionnement liés à l'expert-comptable et au commissaire aux comptes représentent 6500€ en 2018.

Le suivi des opérations financières est assuré à l'aide de tableaux internes.

2.2 Moyens en personnel du CDAD

➤ Personnel mis à disposition :

2018 - Personnel mis à disposition					
Organisme d'origine (ex : ministère de la justice)	Prénom NOM	« Corps » d'origine (ex : DSGJ, greffier, assistant de justice ...)	Quotité de travail (ex : 80 %, 100%)	Nombre de mois d'activité dans l'année ¹	Fonctions exercées (ex : secrétaire général, juriste ...)
Ministère de la justice	Astrid LOUIS-PHILIPPE	DSGJ	100%	5 (depuis le 19 mai 2016, jusqu'au 24 mai 2018)	Secrétaire générale du CDAD (50%) et DSGJ (50%)
Ministère de la justice	Maria BILICI	DSGJ	100% de mars à septembre 2018 puis 80% de septembre à décembre 2018	9 (depuis le 22 mars 2018, par arrivée anticipée, jusqu'au 1 ^{er} juin 2019) Détachement à partir du 1 ^{er} juin 2019	Secrétaire générale du CDAD (40%) et DSGJ (60 puis 40% depuis septembre 2018)

¹ Il s'agit d'indiquer le nombre de mois dans l'année pendant lesquels la personne a travaillé dans l'année. Par exemple, pour une personne arrivée début juillet, il convient d'indiquer « 6 » ; pour une personne ayant travaillé toute l'année au CDAD, il convient d'indiquer « 12 ».

Ministère de la justice	Diana MIRGHANE	Assistante de justice	40%	11	Assistante de la secrétaire générale du CDAD (de janvier à novembre 2018)
-------------------------	----------------	-----------------------	-----	----	---

➤ **Personnel recruté par le CDAD**

2018 - Personnel recruté par le CDAD						
Prénom NOM	Régime juridique (public ou privé)	Contrat (ex : CDI, CDD ...)	Montant de la rémunération annuelle (charges comprises)	Quotité de travail (ex : 80 %, 100%)	Nombre de mois d'activité dans l'année ²	Fonctions exercées (ex : secrétaire général, juriste ...)

➤ **Volontaires en service civique**

2018 – Volontaire(s) en service civique		
Prénom NOM	Nombre de mois passés au CDAD	Missions confiées
Alain Olivier De Saint-Genois de Grand Breucq	6 (du 12 janvier 2018 au 02 juillet 2018)	Préparation site internet, travaux de communication, compilation de statistiques, amélioration de l'accueil dans les structures d'accès au droit, accueil des classes
Lucie CORDEIRO	6 (du 01 octobre 2018 au 31 mars 2019)	Préparation site internet, travaux de communication, compilation de statistiques, amélioration de l'accueil dans les structures d'accès au droit, accueil des classes

Des difficultés d'ordre matériel se sont présentées : au niveau informatique, aucune session n'a pu être créée pour les volontaires en service civique. Cela a rendu très difficile la réalisation de leurs missions. En effet, contrairement aux volontaires du programme 166, les volontaires du CDAD n'ont pas été recrutés pour assurer des missions d'accueil.

L'attribution d'une session informatique et d'une adresse mail aux volontaires de service civique, dont les missions durent 6 mois, serait vraiment utile.

III. ACTIONS MENEES

1. Développer l'accès au droit au sein du TGI de Nanterre

En 2018, les permanences d'informations préalables à la saisine du juge ont été maintenues. Cela a permis de développer le Relais d'Accès au Droit de la juridiction, devenu depuis PAD TGI depuis le 9 février 2018. Des permanences relatives à l'aide juridictionnelle sont assurées par les juristes du CIDFF de Nanterre depuis juillet 2016.

Une nouvelle convention de partenariat a été signée entre l'association Agir abcd (association d'écrivains publics) et le CDAD le 24 mai 2018. Désormais une permanence se tient tous les mercredis matin au sein du point d'accès au droit au TGI de Nanterre. L'objectif de cette permanence est aussi de lutter contre l'exclusion numérique. En effet, l'écrivain public du PAD TGI, accompagne

² Il s'agit d'indiquer le nombre de mois dans l'année pendant lesquels la personne a travaillé dans l'année. Par exemple, pour une personne arrivée début juillet, il convient d'indiquer « 6 » ; pour une personne ayant travaillé toute l'année au CDAD, il convient d'indiquer « 12 ».

l'usager dans la consultation ou la réalisation de démarches en ligne, notamment en matière d'aide juridictionnelle.

2. Renouveler et développer les actions en faveur des jeunes

• Le festival du film judiciaire

Le projet du Festival du Film Judiciaire a été renouvelé pour l'année 2018. Le choix du CDAD 92 pour le Festival du Film judiciaire cette année c'est portée sur un film franco-Belge du réalisateur Claude Barras "Ma vie de Courgette". Sortie dans les salles françaises en 2016, le film d'animation avait alors obtenu plusieurs prix dont les César du meilleur film d'animation et de la meilleure adaptation en 2017. Ce film traite de plusieurs thèmes de droit dont le principal est les droits du mineur en danger mais aussi de l'adoption, de l'abandon et de l'obtention des droits parentaux.

Deux classes de lycéens en provenance de Malakoff ont pu assister à la projection qui a eu lieu au cinéma « les lumières » de Nanterre. Après la projection du film, un échange de questions et de réponses a eu lieu entre les intervenants et les élèves qui ont fait montre d'intérêt et de curiosité.

Les lycéens ont pu profiter par ailleurs d'une exposition sur la justice des mineurs, installée pour l'occasion.

Pour la rentrée scolaire 2018/2019, le CDAD a eu la volonté de renouveler le festival du film judiciaire dans son format classique, c'est-à-dire une diffusion dans les cinémas de chaque commune avec des débats dans les classes des lycées qui auront souhaité participer. Un concours de courts-métrages a été également organisé, deux classes ont réalisé deux films courts sur la discrimination. Ce film a été projeté dans le cinéma du lycée qui a remporté le concours.

• Les procès reconstitués au sein du TGI de Nanterre

Deux associations réalisent des procès fictifs au sein du tribunal :

L'association APCEJ a permis à des jeunes élèves d'étudier une affaire réelle, traitée par un tribunal pour enfants, puis de la reconstituer, en partenariat avec le TGI de Nanterre qui a mis à disposition des salles d'audience pour plusieurs classes d'établissements des Hauts-de-Seine. Ces élèves ont ainsi pu « rejouer » les affaires qu'ils avaient préalablement étudiées.

L'association Jeunes et citoyenneté a permis à deux classes de collégiens des Hauts-de-Seine de réaliser deux procès fictifs les 21 et 22 juin 2018 après avoir assisté avec leurs professeurs à une audience correctionnelle. La directrice de l'association, par ailleurs déléguée du défenseur des droits, les a accompagnés tout au long de la construction de la réalisation de leurs procès fictifs. Le thème retenu était le trafic et la consommation de stupéfiants.

• L'accueil des classes et des étudiants au sein du Tribunal de Grande Instance de Nanterre

La convention de partenariat entre le CDAD 92, la direction départementale des services de l'éducation nationale (DSDEN) et l'ordre des avocats a été dénoncée par la DSDEN le 28 juin 2017. Le dispositif d'accueil des classes au sein du Tribunal de Grande Instance de Nanterre, offrait la possibilité aux élèves du département de pouvoir assister à des audiences correctionnelles. En amont, un avocat se déplaçait dans l'établissement pour expliquer les principes directeurs du procès pénal. Le même avocat accompagnait la classe lors de l'audience et répondait aux questions en fin d'audience.

La dénonciation de la convention par la DSDEN, qui prenait en charge la rémunération des avocats à hauteur de moitié ne permet plus au CDAD de subventionner cette action en l'état.

Ainsi, depuis la rentrée scolaire 2017-2018, l'action est poursuivie sans l'intervention des avocats. Les enseignants reçoivent en amont de la visite au TGI des fiches de procédures pour les aider dans leur démarche pédagogique.

2420 élèves ont bénéficié du dispositif au cours de l'année 2018. Les enseignants se montrent donc encore très intéressés malgré l'absence d'avocats.

Cependant, tous regrettent la valeur ajoutée indéniable que représentait l'intervention des avocats en raison de leur expertise et de leur pédagogie en la matière.

- **Dispositif InitiaDROIT**

Depuis la signature de la convention le 24 mai 2018, l'association InitiaDROIT, reconnue d'utilité publique, a vocation à appuyer le CDAD afin d'améliorer l'accès au droit des jeunes. L'association est subventionnée par le SADJAV. Elle est constituée par un réseau d'avocats bénévoles qui interviennent dans des établissements scolaires au moins deux fois par an, sur un format de 2 fois 1 heure en collège et 2 fois 2 heures en lycée, avec comme support des cas pratiques validés par l'inspection d'histoire et de géographie de l'éducation nationale couvrant tous les domaines juridiques.

Une réunion s'est tenue le 21 juin 2018 au tribunal de grande de Nanterre entre le CDAD, les représentants de l'éducation nationale, un membre du conseil de l'ordre et la directrice de l'association initiaDROIT, afin d'envisager la mise en place du dispositif dès la rentrée scolaire.

Un appel à volontaires a été lancé par le barreau des Hauts-de-Seine auprès des avocats inscrits au sein de ce barreau.

Une communication a été faite par l'éducation nationale à tous les chefs d'établissements lors de la pré-rentrée puis chaque enseignant a pu demander à participer au dispositif via un formulaire qu'il a remis à l'ordre des avocats des Hauts-de-Seine.

L'action InitiaDroit permet ainsi désormais aux avocats d'être au contact des lycéens, ce qui n'était plus le cas depuis la dénonciation de la convention de partenariat par l'éducation nationale.

Les retours sont positifs et suscitent de nombreuses demandes de la part des enseignants. Le barreau œuvre pour mobiliser les avocats qui interviennent bénévolement afin de pouvoir honorer, l'année prochaine, toutes les sollicitations.

3. Renouveler le soutien aux permanences d'accès au droit

Le CDAD a maintenu son soutien aux permanences d'accès au droit par le financement de 12 associations intervenant sur les 5 thématiques suivantes : surendettement, aide au logement, droit des femmes et des familles, médiation familiale, droit des étrangers ainsi que l'ordre des avocats et de six structures d'accès au droit : 4 PAD, dont le PAD spécialisé de la maison d'arrêt de Nanterre et 2 RAD.

4. Développer la communication du CDAD

En 2018, le CDAD a eu l'opportunité de participer à l'organisation de la journée nationale de l'accès au droit. Pour cette première édition, le TGI de Nanterre mais aussi le PAD de Colombes et la MJD de Blagis ont organisé plusieurs événements (tenus de stands et expositions).

De plus, le 15 juin 2018, le site internet du CDAD a été mis en ligne, site qui est aussi compatible avec les smartphones.

Enfin, le guide de l'accès au droit a été publié sur le site internet en version dématérialisée au mois d'août 2018. Compte-tenu des modifications importantes de permanences (nouvelles labellisations de PAD, liquidation d'association et nouvelles permanences) et de la loi de réforme de la justice du 23 mars 2019, un guide édition 2019-2020 est en cours d'édition.

5. Les actions thématiques

• Accueil des classes pour l'anniversaire des soixante ans de la Constitution française

Jeudi 4 octobre 2018, à l'occasion des soixante ans de la Constitution française, le Conseil départemental d'accès au droit a accueilli une classe de CAP employé de vente du lycée d'enseignement Adapté Martin Luther King au tribunal de grande instance de Nanterre. Ils étaient accompagnés par Anne-Sophie Lepinard, avocate et membre de l'ordre des avocats des Hauts-de-Seine, afin d'assister à des audiences correctionnelles. Maître LEPINARD a ensuite débattu avec les jeunes présents sur le thème des réseaux sociaux et du droit.

• Stage de citoyenneté au sein de la MJD de Gennevilliers

Le CDAD a mis à disposition une salle au sein de la MJD de Gennevilliers afin que le SPIP 92 puisse accueillir une douzaine de personnes, du 22 au 25 octobre 2018.

Par ce stage, la volonté était de dépasser le simple rappel à la loi et de développer chez les stagiaires une véritable citoyenneté active, en utilisant des modalités de pédagogie participative.

Le stage a permis de débattre sur les thèmes du devoir de mémoire et sur l'immigration et de rencontrer des professionnels du droit ainsi qu'un réalisateur et un pompier de Paris.

Des ateliers étaient proposés mais aussi une visite de musée, le visionnage d'un film, avec l'intervention de l'association ABC insertion qui vise à promouvoir la citoyenneté et favoriser l'insertion professionnelle dans un esprit de justice sociale.

• Participation à un colloque sur la parentalité

Organisé par l'association Le Rendez-vous des Parents le 16 novembre 2018, le CDAD a été invité à participer pour traiter du sujet des séparations et des ruptures.

Les différents intervenants étaient Agnès MARQUANT, Première vice-présidente chargée des fonctions de juge des enfants du TGI de Nanterre, Lamya ESSAGHIR, juriste du CIDFF, Nicole BRUN, médiatrice à l'UDAF92, Emmanuel GALLAUD, directeur de la Fédération des Relais enfants parents 92. Ils ont pu débattre sur la question suivante: « Séparation/ruptures : Comment préserver le lien parents-enfants? Faut-il maintenir ce lien à tout prix ? ».

• Participation à un colloque sur la souffrance au travail

Ce colloque organisé par la direction de la santé et de la prévention de la ville de Gennevilliers le 23 novembre 2018 a été l'occasion, pour Madame BILICI et Madame Lyvia SEYMOUR, greffière coordinatrice de la MJD de Gennevilliers, d'expliquer au public le rôle des partenaires de l'accès au droit et le fonctionnement des structures d'accès au droit. Le public a ainsi été informé des possibilités de rendez-vous gratuits et anonymes en cas de souffrance au travail due à une infraction juridique comme le harcèlement.

Il a ainsi pu être rappelé à cette occasion que les personnes en situation de souffrance au travail pouvaient se tourner vers des avocats, juristes mais aussi vers le délégué du défenseur des droits de manière confidentielle et gratuite.

3.1 Partenariats développés

3.1.1 Partenariats reconduits en 2018

Les partenariats avec les associations suivantes ont été reconduits : ADIL, CRESUS, CIDFF, APCE, DINAMIC, CASP-ARAPEJ, APCARS, Vivre au luth, UDCIDFF, restaurants du cœur.

Le partenariat avec les professionnels du droit (barreau des Hauts-de-Seine, notaires, huissiers, délégués du défenseur des droits) a également été reconduit et renforcé avec la journée nationale d'accès au droit.

Enfin, en 2018, les permanences d'informations préalables à la saisine du juge ont été maintenues. Elles ont permis de développer le point d'accès au droit de la juridiction. Des permanences relatives à l'aide juridictionnelle sont assurées par les juristes du CIDFF de Nanterre depuis juillet 2016.

3.1.2 Partenariats créés en 2018

Une nouvelle convention de partenariat a été signée entre l'association Agir abcd (association d'écrivains publics) et le CDAD le 24 mai 2018. Désormais une permanence se tient tous les mercredis matins au point d'accès au droit au TGI de Nanterre.

Une nouvelle convention de partenariat a été signée entre l'association InitiaDroit, le barreau des Hauts-de-Seine et le CDAD le 24 mai 2018. Ce partenariat permet aux avocats de venir dans les classes de lycéens pour réaliser avec eux des cas pratiques sur des thèmes juridiques.

L'association Médiation-en-Seine a également intégré le CDAD afin de valoriser la médiation et développer un projet de médiation au sein de la maison d'arrêt des Hauts-de-Seine.

Le SPIP a aussi été intégré au CDAD et un partenariat est en cours avec ce service pour la journée nationale de l'accès au droit édition 2019.

3.2 Maillage territorial mis en place

3.2.1 Lieux d'accès au droit créés ou fermés en 2018

Le point d'accès au droit de Saint-Cloud a été labellisé. Le 11 avril 2018, la présidente, le vice-président et la secrétaire générale du CDAD, ont pu visiter les locaux et bénéficier d'une présentation de l'association « la maison de l'amitié » par ses membres. S'en est suivi la signature de la convention.

Cette labellisation a eu pour objectif de permettre à la Maison de l'Amitié d'avoir une plus grande visibilité et de permettre l'accès au droit à un public plus large.

En 2019, le conseil d'administration du 11 mars 2019 a voté la labellisation du point d'accès au droit de Rueil-Malmaison. La rédaction d'une convention est en cours.

Le Point d'accès au droit de Boulogne-Billancourt a changé de direction puisque l'association qui s'occupait de sa gestion a été liquidée et reprise par la mairie. Hormis ce changement, les permanences et locaux sont restés identiques. C'est pourquoi le PAD a de nouveau été labellisé et l'inauguration a eu lieu le 20 février 2019 en présence de Monsieur Pierre-Christophe BAGUET, maire de Boulogne-Billancourt et de Madame Catherine PAUTRAT, présidente du tribunal de grande instance de Nanterre.

3.2.2 Lieux d'accès au droit pérennisés en 2018

▪ Lieux généralistes

Intitulé du lieu	Nature de la structure (PAD ou RAD ³)	Nombre de personnes reçues en 2018
MJD des Blagis*	MJD	3605
MJD de Châtenay-Malabry*	MJD	1492
MJD de Gennevilliers*	MJD	2084
PAD Acacias Nanterre	PAD	149
PAD Colombes	PAD	2317
PAD Villeneuve-la-Garenne	PAD	2683
PAD Suresnes	PAD	2347
RAD SFM Clichy	RAD	1904
RAD Valérie Méot Nanterre	RAD	6057
PAD TGI	PAD	2622
TOTAL :		25260

*Activité judiciaire non incluse

Les points d'accès au droit de Saint-Cloud, Asnières-sur-Seine, Courbevoie et Meudon n'ont pas communiqué leurs statistiques.

▪ Lieux spécialisés

Intitulé du lieu	Nature de la structure (PAD ou RAD)	Publics et/ou thématiques ciblés ⁴	Nombre de personnes reçues en 2018
PAD MAN (Maison d'arrêt de Nanterre)	PAD	Personnes détenues	871

3.2.3 Evaluation

1. Taux d'évolution du nombre de personnes reçues 2017/2018

	2017	2018	Taux dévolution 2017/2018
MJD des Blagis*	4003	3605	-9,94%
MJD de Châtenay-Malabry*	1794	1492	-16,83%
MJD de Gennevilliers*	2292	2084	-9,08%
PAD Maison d'arrêt Nanterre	856	871	1,75%

³ (lieu à rattacher impérativement à l'une de ces dénominations conformément à la fiche envoyée sur ce sujet aux CDAD à la suite du sondage réalisé en 2017))

⁴ (jeunes, personnes âgées, personnes étrangères, personnes handicapées, PAD en hôpital psychiatrique, PAD en établissement pénitentiaire, lieu d'accès au droit en établissements scolaire, en maisons de retraite, en centres d'associations caritatives, en centre d'hébergement d'urgence, en centres d'accueil des demandeurs d'asile ...)

PAD Acacias Nanterre	162	149	-8,00%
PAD Colombes	1654	1762	6,53%
PAD Villeneuve	2503	1730	-30,90%
PAD Suresnes	2230	2347	5,25%
RAD SFM Clichy	2042	1904	-6,80%
RAD Valérie Méot Nanterre	2551	4411	72,91%
PAD TGI *	1929	2622	35,9%
TOTAL	21245	22284	4,89%

**Hors activité judiciaire*

Des diminutions importantes sont constatées :

- pour le PAD de Villeneuve-la-Garenne, suite à la suppression d'une permanence, qui avait lieu toute la journée, destinée à l'aide dans les démarches hors rendez-vous (dossier AJ, télé-déclaration, démarches auprès des institutions...) ;
- pour les autres structures qui subissent une baisse de fréquentation, la liquidation du CIDFF de Boulogne-Billancourt et/ou le départ en cours d'année de l'APTM ont eu un impact important sur le nombre de permanences ouvertes aux usagers.

Une augmentation du nombre de personnes reçues de 73 % par rapport à 2017 peut être observée pour le relais d'accès au droit Valérie Méot à Nanterre. Cette augmentation s'explique par la reprise des permanences par un nouveau conciliateur de justice. Il existe, par ailleurs, une très forte demande de médiation sociale.

2. Les usagers

Comme pour les années précédentes, la majorité des usagers fréquentent les permanences situées dans leurs villes ou dans une ville limitrophe. De façon globale les femmes fréquentent plus les structures que les hommes et les jeunes et adolescents s'y déplacent très peu.

Au cours de l'année 2018, les partenaires ont à nouveau indiqué l'impact de la dématérialisation sur l'accès au droit pour les usagers. En conséquence, pour l'année 2019, l'appel à projet a été ouvert aux écrivains publics pour permettre aux usagers d'être accompagnés dans leurs démarches numériques.

3. Les intervenants

Le CDAD des Hauts-de-Seine maintient son soutien financier aux associations qui tiennent des permanences dans différents lieux d'accès au droit (MJD, PAD, RAD) et autour de 5 grandes thématiques : le droit des femmes et la médiation familiale, le droit du travail, le droit des étrangers (malgré la liquidation de l'association APTM le CDAD souhaite combler au mieux cette demande importante par de nouvelles permanences), le surendettement et le droit du logement.

Les MJD ainsi que certains PAD proposent des permanences d'aide aux victimes assurées par l'ADAVIP. Les permanences tenues au bureau d'aide aux victimes (BAV) du TGI figurent dans la plaquette d'information « l'accès au droit au TGI de Nanterre ».

Les professionnels du droit participent à la politique d'accès au droit dans le département.

Les permanences d'avocats sont assurées de façon gratuite dans les 3 MJD et certains PAD et RAD. Le barreau participe aux actions propres du CDAD comme le Festival du Film Judiciaire ou l'accueil des classes. Il reçoit une subvention du CDAD et offre des contributions en nature. Des bons de consultation sont aussi délivrés.

Les notaires assurent des permanences gratuites dans l'ensemble des MJD du département.

4. Le maillage territorial

Douze structures dans le département agissent aux côtés des MJD.

En 2016, le CDAD avait constaté, après une analyse géographique du département, que les habitants du centre des Hauts-de-Seine bénéficiaient peu de lieux d'accès au droit de proximité.

En effet, le département compte 3 MJD pour 1 597 570 habitants. Une, située à Gennevilliers dans l'extrême nord du département et deux autres situées dans le sud du département à Châtenay-Malabry et Bagneux. Il n'y a pas de MJD pour le centre des Hauts-de-Seine. Seul le PAD de Boulogne-Billancourt, dont les permanences sont financées en partie par le CDAD, était une alternative. Pour autant, les conditions de création d'une MJD ne sont pas remplies dans ce secteur qui ne compte pas de quartier politique de la ville ou prioritaire.

C'est pourquoi, en 2018, le CDAD a voté la labellisation du PAD de Saint-Cloud, qui vient renforcer l'accès au droit dans le centre du département.

En 2019, la labellisation du PAD de Rueil-Malmaison a été votée. Une convention est en cours de rédaction.

Ainsi, le maillage territorial paraît désormais adapté et la répartition des structures du département est équitable pour les habitants.

Les outils d'évaluation utilisés par le CDAD sont des tableaux statistiques qui présentent l'évolution de la fréquentation sur les dernières années ainsi que le coût de chaque permanence.

3.2.4 Articulation avec les MJD

Dans le département des Hauts-de-Seine, la secrétaire générale du CDAD est aussi chef de service des MJD. L'action du CDAD s'articule en premier lieu autour des MJD et des structures d'accès au droit.

Ces structures, qui présentent à la fois un volet judiciaire et un volet d'accès au droit, restent incontournables dans le département. Le personnel judiciaire qui y travaille représente un gage de qualité et d'efficacité que le CDAD souhaite mettre en avant. Des réunions communes avec les référents des 3 MJD ont été organisées pour des échanges sur les pratiques et leur harmonisation.

Toutes les MJD sont situées dans l'arrondissement judiciaire du chef-lieu du département.

Des conseils de maison ont été organisés dans les MJD au mois de juin 2018.

Le CDAD veille à la formation des agents des MJD. Ils peuvent participer à des formations communes avec d'autres acteurs de l'accès au droit ou se rendre dans d'autres MJD y compris dans un autre département dans le cadre des actions inter-CDAD. Le CDAD souhaite développer la question de la formation des acteurs de l'accès au droit en 2019.

Cependant, le manque de personnel, notamment à la MJD de Bagneux (aucun greffier depuis décembre 2016) et de Châtenay-Malabry (pas de greffier) est une difficulté qui se fait particulièrement ressentir sur la conduite de nouvelles actions et sur le développement de ces structures.

De plus, ces deux MJD, qui appartiennent au même territoire Grand Paris Vallée Sud, connaissent des difficultés financières.

La ville de Châtenay-Malabry avait envisagé une nouvelle répartition des charges financières de la MJD avec les communes voisines mais elle n'a pu obtenir de partenariat. Elle a cessé de financer les permanences tenues par le CIDFF de Boulogne en attendant une prise en charge du nouveau territoire (Grand Paris – Vallée Sud). C'est donc désormais le CDAD qui porte le financement de ces permanences. Le CIDFF de Clamart va reprendre, au second semestre 2019, l'activité du CIDFF de Boulogne-Billancourt et notamment les permanences à la MJD de Châtenay-Malabry. Un poste de greffier étant toujours vacant, la MJD a répondu favorablement, en 2019, à l'appel à projets du CDAD et une subvention de 10 000 euros leur a été accordée afin d'assurer la coordination de la structure.

La MJD des Blagis est, quant à elle, le fruit de l'Association de Développement Intercommunal des Blagis (ADIB) qui regroupe les communes de Bagneux, Sceaux, Fontenay-aux-Roses et Bourg-la-Reine. Le 03 mai 2019, l'ADIB a alerté le CDAD sur la baisse des aides accordées par l'Etat qui pourrait remettre en question la pérennité de la structure. En effet, ces financements permettent de recruter un travailleur social qui remplace le poste vacant de greffier. Une réflexion doit s'engager entre le CDAD, les élus et la préfecture pour trouver une solution afin de préserver la MJD des Blagis.

3.3 Actions du CDAD

3.3.1 Actions thématiques

En 2018, le CDAD a mené une action thématique dans le cadre du festival du film judiciaire. L'action, renouvelée tous les ans, consiste à organiser des débats entre des lycéens et des professionnels de la justice sur une thématique évoquée dans un film. Ce film est projeté aux élèves dans des salles de cinéma. En 2018 le film retenu était « Ma vie de courgette » de Claude Barras sur la thématique de la justice des mineurs. Chaque année cette action rencontre un franc succès tant auprès du corps qu'enseignant qu'auprès des jeunes.

Le CDAD a pour la première fois mis en place un stage de citoyenneté au sein de la MJD de Gennevilliers, adressé à la petite et moyenne délinquance, afin de développer une citoyenneté active. Lors de ce stage, ont eu lieu l'organisation d'un débat, des rencontres avec des professionnels, des visites et la projection d'un film ainsi que la mise en place de divers ateliers.

Le CDAD a organisé un accueil d'une classe accompagnée par une avocate à l'occasion des soixante ans de la Constitution française afin d'assister à des audiences correctionnelles pour en comprendre le déroulement et d'engager un débat sur le thème des réseaux sociaux.

3.3.2 Actions de communication

La principale action de communication a été la journée nationale de l'accès au droit. Cette première édition a été l'occasion de faire connaître le CDAD avec un stand dédié à la présentation du nouveau site internet.

Deux structures de l'accès au droit, la MJD des Blagis et le PAD de Colombes, ont également organisé des portes ouvertes afin de mieux faire connaître au public le champ d'action des professionnels qui tiennent des permanences au sein de ces structures.

Le CDAD souhaite donc pour l'année 2019 communiquer plus largement lors de cet événement important.

Par ailleurs, les différentes actions du CDAD et des MJD font l'objet d'articles publiés sur le site internet du CDAD.

3.3.3 Outils de communication

En 2018, le CDAD a actualisé et crée de nouveaux outils de communication :

- Actualisation de la version matérialisée et dématérialisée du guide de l'accès au droit, réservé aux professionnels pour orienter le justiciable. Il contient des fiches synthétiques notamment sur la conciliation ou la médiation ;
- Création du site internet avec une nomenclature commune aux CDAD, compatible avec les smartphones ;
- Création de flyers pour promouvoir le site internet du CDAD ;
- Création d'affiches pour informer sur la présence d'écrivains publics au TGI de Nanterre.

IV. BILAN DE L'ANNEE 2018 - PERSPECTIVES POUR L'ANNEE 2019

4.1 Bilan de l'année 2018

L'année 2018 a été marquée par l'arrivée d'une nouvelle présidente en juillet 2018, Madame Catherine PAUTRAT, après le départ de Monsieur Jacques BOULARD et l'intérim assurée par Madame Anne-Marie MORICE.

Deux secrétaires générales, Madame Astrid LOUIS-PHILIPPE et Madame Maria BILICI, se sont par ailleurs succédé en mars 2018. Elles ont toutes deux exercé le poste de secrétaire générale du CDAD à temps partiel, en raison de l'attribution de missions de gestion de services du tribunal de grande instance (19 fonctionnaires et 5 volontaires en service civique à gérer).

Le CDAD a bénéficié d'une plus grande visibilité en 2018 grâce à des actions de communication comme la journée nationale de l'accès au droit mais aussi grâce à son site internet.

L'année 2018 a également été favorable pour le CDAD en matière budgétaire puisqu'une hausse des subventions lui a permis de subventionner davantage les associations et d'ainsi permettre un nombre suffisant de permanences dans le département.

De nouveaux partenariats ont pu être établis. Le partenariat avec l'association Agir ABCD a permis de faire intervenir des écrivains publics pour aider à la constitution de dossiers d'aide juridictionnelle au sein du TGI de Nanterre ce qui a permis l'aboutissement d'une recherche d'interventions d'écrivains publics au sein du TGI ainsi que le développement d'un dispositif d'intervention de professionnels du droit au sein des établissements scolaires.

4.2 Perspectives pour l'année 2019

4.2.1 Moyens prévisionnels

- les ressources, les dépenses, les résultats et le fonds de roulement prévisionnels : voir compte de résultat prévisionnel de 2019 en pièce-jointe ;
- les effectifs prévisionnels (recrutements, départs en congé de maternité ou à la retraite...) : la secrétaire générale du CDAD partira en détachement le 1^{er} juin 2019, son poste a été publié à la CAP des DSGJ des 12 et 13 juin 2019.

4.2.2 Actions prévisionnelles

Le CDAD envisage de renouveler les actions habituelles et de conduire les nouvelles actions suivantes :

- mettre en place des partenariats avec les associations reconnues par la charte nationale de l'accès au droit ;
- actions relatives au droit du logement dans le cadre de la commission des préventions d'expulsions locatives ;
- actions de formation pour les acteurs de l'accès au droit et veille juridique effectuée par l'assistante de justice ;
- impulser un nouveau partenariat entre le barreau, le TGI et l'Université Paris 10 pour la nuit du droit ;
- création d'un PAD jeune afin d'encourager les jeunes à se rendre dans des structures dédiées à l'accès au droit.